

FICHE 6

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES EN IMPAYÉ DE LOYER

LE PUBLIC

- » Allocataire de la Caf de l'Ardèche percevant l'ALF, en situation d'impayé de loyer ou d'impayés de remboursement d'emprunt d'accession à la propriété et ayant au moins un enfant à charge.

L'ACCOMPAGNEMENT

- » Prévenir la suspension de l'aide au logement ;
- » Aider à l'élaboration d'un plan d'apurement de la dette ;
- » Aider à la reprise du paiement du loyer ;
- » Orienter et accompagner vers les dispositifs et services adaptés ;
- » Etre l'interface entre le bailleur et le locataire ;
- » Permettre l'accès aux droits ;
- » Accompagner vers une démarche de relogement si nécessaire.

UNE INFORMATION

- » En matière juridique et administrative ;
- » Sur les démarches à accomplir pour éviter l'expulsion, la suspension du droit à l'allocation logement ;
- » Sur les droits et devoirs du locataire.

LES ORIENTATIONS

- » A la demande de l'allocataire ;
- » Proposition d'un accompagnement par un travailleur social de la Caf auprès des familles déclarant être en situation d'impayé de loyer auprès de la Caf (contact téléphonique ou courrier) ;
- » Par les partenaires qui rencontrent des familles déclarant être en situation d'impayé de loyer ;
- » Par les techniciens de la Caf lorsqu'ils rencontrent des familles déclarant être en situation d'impayé de loyer.